



Point 11 a) de l'ordre du jour

CX/CAC 12/35/13

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trente-cinquième session, Siège de la FAO
Rome, Italie, 2-7 juillet 2012

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA FAO ET DE L'OMS

PROJET ET FONDS FIDUCIAIRE FAO/OMS À L'APPUI DE LA PARTICIPATION AU CODEX

PREMIERE PARTIE

Rapport annuel pour 2011

A. INTRODUCTION

Le présent rapport porte sur 2011, huitième année civile de mise en œuvre du Projet et Fonds FAO/OMS à l'appui de la participation au Codex (Fonds fiduciaire du Codex), et récapitule les principaux aspects techniques, financiers et opérationnels des activités du Fonds en 2011. On trouvera d'autres précisions sur les activités du Fonds fiduciaire du Codex et ses résultats sur le site Web du Fonds¹.

B. ASPECTS TECHNIQUES

Généralités

Le Fonds fiduciaire a pour principal objectif d'aider les membres du Codex, qui sont des pays en développement ou dont l'économie est en transition, à participer de plus près à l'élaboration de normes mondiales de qualité et de sécurité sanitaire des aliments par la Commission du Codex Alimentarius. Au 31 décembre 2011, le Codex comptait 185 membres (184 pays membres et une organisation membre, la Communauté européenne). Lorsque le Fonds fiduciaire a été créé, en 2003, le Codex comptait 169 pays membres.

Le Fonds fiduciaire du Codex est administré par l'OMS sous la direction d'un Groupe consultatif composé de hauts fonctionnaires de l'OMS et de la FAO. Le mandat du Groupe consultatif et sa composition actuelle figurent à l'Appendice A. Les principes d'après lesquels l'admissibilité des pays est déterminée et les critères fondamentaux pris en compte, tels qu'approuvés par la Commission du Codex Alimentarius, sont exposés dans le troisième rapport de situation (CX/EXEC 04/53/3). Ces principes sont restés en vigueur pour le cycle des demandes de soutien en 2011, qui a démarré à la fin 2010.

En 2011, 84 pays membres du Codex pouvaient bénéficier du soutien du Fonds fiduciaire. On trouvera à l'Appendice B la liste des pays répartis dans les différents groupes pour 2011.

Pour l'année civile 2011, et sur la base des décisions du Groupe consultatif à sa dix-septième réunion, qui a eu lieu par téléconférence le 8 décembre 2010, les ressources dont disposait le Fonds fiduciaire ont permis d'apporter un soutien aux pays pour leur participation aux réunions du Codex sur les bases suivantes:

¹ <http://www.who.int/foodsafety/codex/trustfund/en/>

Pays du groupe 1a (pays les moins avancés)	Six participations
Pays du groupe 1b (pays à faible revenu et à développement humain faible ou moyen)	Cinq participations
Pays du groupe 2 (pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et à développement humain moyen ou élevé)	Cinq participations
Pays du groupe 3a (pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et à développement humain moyen)	Trois participations
Pays du groupe 3b (pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et à développement humain élevé)	Deux participations

Appui à la participation

En réponse à l'appel à candidatures en 2011, 57 pays admissibles ont sollicité l'appui avant la date de clôture. Le Tableau 1 ci-après présente la répartition des pays dans chacun des trois groupes pouvant prétendre à un soutien du Fonds fiduciaire et le nombre de pays de chaque groupe qui ont effectivement présenté une demande.

Tableau 1 Pourcentage de pays ayant présenté des demandes par groupe de pays en 2011

	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
Nombre de pays admissibles	38	20	26
Nombre de pays ayant présenté une demande de soutien	32	11	14
<i>Pourcentage de pays demandeurs par groupe</i>	84%	55%	54%

Les 27 pays admissibles qui n'ont pas présenté de demande sont les suivants:

- *Groupe 1A: Afghanistan, Bangladesh, Sao Tomé-et-Principe, Tchad, Yémen*
- *Groupe 2: Albanie, Congo (République du), États fédérés de Micronésie, Guinée équatoriale, Iraq, Jordanie, Thaïlande*
- *Groupe 3: Afrique du Sud, Bélarus, Botswana, Brésil, Dominique, Fédération de Russie, L'ex-République yougoslave de Macédoine, Malaisie, Maurice, Namibie, Roumanie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Venezuela (République bolivarienne du)*

À la fin de 2011, 235 participants de 65 pays au total avaient reçu un soutien pour assister à 13 réunions du Codex (y compris le Comité de coordination FAO/OMS pour l'Afrique tenu immédiatement après l'atelier organisé par le Fonds fiduciaire du Codex pour lequel les pays admissibles et les pays «affranchis» de la région ont reçu un appui). On trouvera à l'Appendice C la liste des pays ayant reçu un appui par session en 2011.

Le tableau 2 ci-après contient des informations sur les taux de participation des pays par région du Codex. Le nombre de pays admissible ayant reçu un soutien correspond aux pays qui se sont effectivement déplacés. Il convient de noter que les pays choisissent eux-mêmes la région dont ils font partie et que les décisions concernant l'aide fournie par le Fonds fiduciaire ne reposent pas sur la répartition régionale des fonds.

Tableau 2 Pourcentage de pays ayant reçu un soutien pour participer à des réunions en 2011 par région du Codex

Région du Codex	Nombre de pays admissibles	Nombre de pays admissibles ayant reçu un soutien (qui ont fait effectivement fait le déplacement)	Pourcentage de pays ayant reçu un soutien ²
Afrique	36	27	75%
Asie	10	6	60%
Europe	19	11	58%
Amérique latine et Caraïbes	8	3	38%
Proche-Orient	5	0	0%
Pacifique Sud-Ouest	6	4	67%
Total pour 2011	84	51	60%

Rapports

Les pays bénéficiaires d'un soutien sont tenus de présenter un rapport concis et complet au Fonds fiduciaire. Le nouveau modèle de rapport en ligne adopté en 2009 a continué d'être utilisé par tous les participants ayant bénéficié du soutien du Fonds fiduciaire du Codex en 2011 pour présenter leur rapport.

La date limite pour le dépôt des candidatures ayant été fixée au 31 octobre 2010 et afin d'assurer que les candidatures seraient examinées par le Fonds fiduciaire du Codex, les pays ont été invités à vérifier que les rapports sur les participations ayant bénéficié d'un soutien du Fonds fiduciaire entre août 2009 et juillet 2010 (jusqu'à et y compris la Commission du Codex Alimentarius en juillet 2010) aient bien été présentés au Fonds fiduciaire du Codex en utilisant le système de rapport en ligne. Au moment où le présent rapport est rédigé, les rapports attendus avaient été reçus de 189 participants (74 pour cent) pour la période concernée (N.B. Les participants ont trois mois après la réunion à laquelle ils ont assisté pour soumettre leur rapport).

Une analyse des rapports reçus des participants pour l'ensemble de l'année 2010 est en cours et pourra être consultée sur le site web du Fonds fiduciaire du Codex après mise au point définitive. Une analyse des rapports pour l'année 2011 sera également effectuée et sera disponible en 2013.

Formation au Codex

En 2011, la FAO et l'OMS ont organisé, avec le soutien du Fonds fiduciaire, cinq ateliers de formation dans trois régions du Codex. Au total, 173 participants ont ainsi pu bénéficier de cette formation. Les différentes activités de formation ont été les suivantes:

Région Europe du Codex

- Cours de formation OMS/FAO intitulé "Renforcement des capacités pour une participation efficace au processus du Codex et l'utilisation des normes, directives et recommandations du Codex", Durres (Albanie) 6-8 septembre 2011.

Région Afrique du Codex

- Atelier régional FAO/OMS intitulé "Mise en œuvre des normes du Codex – Quelles en sont les implications?", 31 janvier 2011 immédiatement avant la tenue du Comité de coordination FAO/OMS pour l'Afrique (CCAFRICA), Accra (Ghana).

² Les faibles pourcentages de pays ayant reçu un soutien peuvent s'expliquer par le faible pourcentage de pays demandeurs dans la région ou par l'instabilité politique qui règne dans la région (par exemple, la région du Proche-Orient) qui peut avoir eu une incidence négative sur les possibilités de déplacements

- Atelier Communauté de l'Afrique de l'Est /FAO/OMS intitulé "Renforcement des activités du Codex dans la région", Nairobi (Kenya), 26-27 septembre 2011.
- Atelier technique FAO/OMS intitulé "Analyse du risque sanitaire dans le contrôle alimentaire ", Cotonou (Bénin), 14-16 décembre 2011.

Région Pacifique Sud-Ouest du Codex

- Atelier FAO/OMS intitulé "Utilisation des approches fondées sur le risque dans les systèmes nationaux de contrôle des denrées alimentaires dans le Pacifique" (en association avec la troisième réunion du Groupe d'experts du Pacifique sur la législation relative à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments), Wellington (Nouvelle-Zélande), 5-9 décembre 2011.

Suite donnée aux recommandations de l'examen à mi-parcours du Fonds fiduciaire du Codex

La réponse conjointe de la direction de la FAO et de la direction de l'OMS a été présentée au Comité exécutif à sa soixante-cinquième session, et à la Commission du Codex Alimentarius, à sa trente-quatrième session (voir document CX/CAC 11/34/14-Add.1). Pour donner suite aux recommandations de l'Examen à mi-parcours, le Secrétariat du Fonds fiduciaire a soumis un document exposant des options de repositionnement stratégique du Fonds fiduciaire qui permettraient de garantir que les trois objectifs fixés seront réalisés à la fin de la durée de vie du projet, et que les pays seront aptes à poursuivre leur participation une fois affranchis du soutien du Fonds fiduciaire (voir CX/CAC 11/34/14-Add.2).

Après examen à la soixante-cinquième session du Comité exécutif et à la trente-quatrième session de la Commission du Codex Alimentarius, et compte tenu des débats lors des sessions des comités régionaux de coordination tenues en 2010 et 2011, la Commission est convenue de ce qui suit³:

- 1) Pour ce qui concerne l'Objectif 1 du Fonds fiduciaire (Élargir la participation au Codex) la Commission a approuvé les propositions tendant à accorder un soutien supplémentaire aux pays les moins avancés (PMA) et aux petits États insulaires en développement (PIED), ainsi qu'aux pays affranchis qui ne peuvent assurer leur participation. Elle a également approuvé le processus proposé à cette fin dans le document de travail, tout en notant que les critères et les mécanismes devaient être clairs et transparents.
- 2) Pour ce qui concerne l'Objectif 2 du Fonds fiduciaire (Renforcer la participation au Codex), la Commission a soutenu les activités organisées visant à: assurer la coordination et l'échange d'informations concernant les activités de formation entre le Fonds fiduciaire, la FAO, l'OMS, les organisations régionales et les États membres; promouvoir le mentorat, le jumelage et la coopération Sud-Sud; sensibiliser les hautes autorités aux travaux du Codex de sorte que les décideurs reconnaissent leur importance et allouent des ressources en conséquence; mesurer l'impact de la participation au niveau national.
- 3) Pour ce qui concerne l'Objectif 3 du Fonds fiduciaire (Renforcer la contribution technique et scientifique au Codex), la Commission a approuvé les mécanismes proposés au titre de l'Objectif 3 pour appuyer la production de données, y compris le soutien aux instituts et experts scientifiques dans les pays en développement, et faciliter l'accès aux données.

En juillet et août 2011, le Fonds fiduciaire a pris des mesures pour mettre en œuvre les décisions prises à la trente-quatrième session de la Commission. Des modifications ont été apportées aux sous-groupes de pays pouvant prétendre à un soutien du Fonds fiduciaire et appliquées au cycle des demandes pour l'année 2012. Un nouveau groupe 4 a été créé englobant tous les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID) qui seront maintenus ou réintégrés dans le cadre du Fonds fiduciaire et pourront à ce titre bénéficier de deux années supplémentaires de soutien afin de permettre à un délégué de participer aux deux réunions indiquées comme prioritaires par le pays. Les pays appartenant à ce groupe sont tenus d'assurer une contrepartie au soutien du Fonds fiduciaire en finançant la participation de deux autres délégués à l'aide de sources de financement nationales ou autres. Ces délégués pourront, au choix du pays, assister aux mêmes deux réunions prioritaires ou à toute autre réunion prioritaire du pays.

³ On trouvera dans le rapport de la Commission (REP11/CAC, paragraphes 216-236) un exposé détaillé des débats

Afin de s'assurer que les ressources du Fonds fiduciaire attribuées à l'appui de la participation au Codex sont utilisées de manière stratégique et efficace, la FAO et l'OMS ont lancé en novembre 2011 entrepris avec le personnel de leurs bureaux régionaux un exercice de planification. L'objectif de cet exercice est de dégager une approche stratégique fondée sur les résultats des activités de renforcement des capacités et de formation du Codex réalisées par les deux organisations de tutelle sur une période de deux ans, et d'améliorer la cohérence générale. Il s'appuie sur les besoins des États membres du Codex pour renforcer leur participation au Codex et définit différentes activités susceptibles d'être appuyées par les programmes de la FAO et de l'OMS. Les fonds de sources différentes, notamment du Fonds fiduciaire du Codex, seront ensuite attribués de manière à assurer les synergies entre les différentes activités, l'utilisation la plus rationnelle de ces fonds et la poursuite d'objectifs et de résultats communs. Les manifestations organisées avec le soutien du Fonds fiduciaire complètent les activités et des programmes de soutien de la FAO et de l'OMS. Les activités de renforcement des capacités du Codex prévues en 2012 et effectuées par la FAO et l'OMS avec le soutien du Fonds fiduciaire sont présentées dans le seizième rapport de situation (voir deuxième partie du présent document).

Suivi et évaluation du Fonds fiduciaire du Codex

Comme indiqué dans le quinzième rapport de situation (voir document CX/EXEC 12/66/6), le Fonds fiduciaire a donné suite aux recommandations de l'examen à mi-parcours et lancé notamment un processus de révision du cadre de suivi et d'évaluation qui sera être utilisé pour suivre les progrès accomplis et évaluer les produits et les effets directs durant la seconde moitié de la durée de vie du Fonds fiduciaire du Codex. Le cadre a été élaboré entre novembre 2011 et février 2012 par une équipe composée de fonctionnaires de la FAO, de l'OMS, du Secrétariat du Codex et du Fonds fiduciaire du Codex et assistée par deux consultants spécialistes du suivi et de l'évaluation.

Le cadre de suivi et d'évaluation tel qu'il se présente aujourd'hui figure à l'appendice C du seizième rapport de situation (voir deuxième partie du présent document). Des informations relatives à la pertinence et à la mise en œuvre de ce cadre seront présentées aux membres du Codex à la table ronde des comités régionaux de coordination qui débutera en septembre 2012. Le cadre de suivi et d'évaluation sera expérimenté tout au long de 2012, mais s'agissant d'une année de transition pour laquelle plusieurs points de référence seront établis pour les indicateurs, on ne dispose pas encore d'informations complètes pour le rapport de suivi et d'évaluation. Les données et renseignements qui étaient recueillis normalement avant l'élaboration du cadre de suivi et d'évaluation, et qui sont donc disponibles pour 2011, sont présentés dans le document portant la cote CX/CAC 12/35/13 Add 1. À compter du rapport annuel 2012, tous les renseignements obtenus grâce au cadre de suivi et d'évaluation seront présentés dans un appendice qui sera désormais joint aux rapports annuels.

C. ASPECTS FINANCIERS

2003-2011

Afin de rendre compte intégralement de la situation financière, les informations données ci-après couvrent toute la période depuis la création du Fonds. Entre janvier 2003 et décembre 2011, 14 pays membres et la Communauté européenne ont fait des contributions se montant au total à **13 592 748 USD**. Le Tableau 5 ci-après indique le montant des contributions reçues entre 2003 et 2011 par donateur et selon le mois de réception.

Tableau 5
Fonds fiduciaire du Codex - Contributions Reçues (2003-2011)
(jusqu'en décembre 2011)

Donateur	Montant reçu (dans la monnaie de la contribution)	Montant reçu (en milliers de dollars EU)	Date de réception
Suisse	CHF 50 000	35 971	Jan. 03
Canada	CAD 50 000	34,014	Avril 03
États-Unis	EU 168,000	168 000	Nov. 03
Norvège	EU 100,000	100 000	Déc. 03
Irlande	EUR 50 000	60 824	Déc. 03
Pays-Bas	EU 50 000	50 000	Déc. 03
Suisse	CHF 25 000	20 000	Jan. 04
Communauté européenne	EUR 280 250	348 570	Févr. 04
Canada	CAD 200 000	150 344	Févr. 04
Australie	AUD 40 000	27 906	Août 04
Suède	SEK 2 000 000	281,960	Nov. 04
Pays-Bas	EU 50 000	50 000	Nov. 04
Irlande	EUR 30 000	39 788	Déc. 04
Nouvelle-Zélande	NZD 50 000	35 770	Déc. 04
Norvège	EU 100 000	100 000	Déc. 04
États-Unis	EU 85 000	85 000	Déc. 04
Allemagne	EU 50 000	50 000	Jan. 05
Communauté européenne	EUR 280 250	366 340	Févr. 05
Canada	CAD 200 000	163 586	Mars 05
Suède	SEK 3 000 000	381 194	Nov. 05
Pays-Bas	EU 50 000	50 000	Nov. 05
États-Unis	EU 157 893	157 893	Déc. 05
Norvège	EU 100 000	100,000	Déc. 05
Finlande	EUR 50 000	58 824	Déc. 05
Japon	EU 80 000	80 000	Févr. 06
Communauté européenne	EUR 190 000	229 746	Avril 06
Canada	CAD 200 000	175 362	Avril 06
Pays-Bas	EU 50 000	50 000	Mai 06
Suède	SEK 3 000 000	416 089	Juil. 06
Nouvelle-Zélande	NZD 50 000	33,040	Déc. 06
Norvège	EU 100 000	100 000	Déc. 06
Allemagne	EU 66 250	66 250	Déc. 06
États-Unis	EU 60 292	60 292	Déc. 06
Suisse	CHF 200 000	163 934	Jan. 07
Suisse	CHF 68,000	55 738	Jan. 07
Japon	EU 80 000	80 000	Mars 07
Suède	SEK 3 000 000	441 000	Juil. 07

Allemagne	EUR 30 000	41 004	Août 07
Japon	EU 50 000	50 000	Sept. 07
Pays-Bas	EUR 50 000	73 746	Déc. 07
Suède	SEK 3 000 000	453 210	Déc. 07
Communauté européenne	EUR 3004,75	4 262	Jan. 08
États-Unis	EU 175 000	175 000	Févr. 08
Communauté européenne	EUR 210 000	310 651	Févr. 08
Japon	EU 80 000	80 000	Mars 08
Canada	CAD 125 000	127 812	Mars 08
Nouvelle-Zélande	NZD 50 000	39 475	Avril 08
Allemagne	EUR 50 000	78 864	Mai 08
Australie	AUD 50 000	48 040	Juin 08
Malaisie	EU 10 000	10 000	Août 08
Communauté européenne	EUR 200 000	278 551	Sept. 08
Japon	EU 50 000	50 000	Oct. 08
États-Unis	EU 666 220	666 220	Oct. 08
France	EU 100 000	100 000	Nov. 08
Norvège	NOK 712 000	100 125	Déc. 08
Nouvelle-Zélande	NZD 50 000	27 778	Déc. 08
Irlande	EUR 215 893	309 655	Févr. 09
Communauté européenne	EUR 225 000	291 451	Mars 09
Japon	EU 80 000	80 000	Avril 09
Malaisie	EU 10 000	10 000	Juin 09
Allemagne	EUR 50 000	70 323	Août 09
Pays-Bas	EUR 60 000	77 720	Oct. 09
Communauté européenne	EUR 225 000	327 035	Oct. 09
Japon	EU 50 000	50 000	Nov. 09
Suède	SEK 5 000 000	725 689	Déc. 09
Japon	EU 80 000	80 000	Fév. 10
États-Unis	EU 450 000	450 000	Mar. 10
Pays-Bas	EU 588 235	588 235	Avril 10
Malaisie	EU 10 000	10 000	Juil. 10
Japon	EU 50 000	50 000	Août 10
Communauté européenne	EUR 213 000	295 833	Nov. 10
Communauté européenne	EUR 55 000	76 389	Nov. 10
Suède	SEK 5 000 000	720 949	Nov. 10
Allemagne	EUR 50,000	65 445	Déc, 10
Nouvelle-Zélande	EU 30,000	30 000	Jan, 11
Japon	EU 50,000	50 000	Févr. 11
Canada	CAD 150,000	154 479	Avr. 11
Australie	EU 105,660	105 660	Juin 11
Finlande	EUR 50,000	71 225	Juin 11
États-Unis	EU 272,695	272 695	Juin 11
Malaisie	EU 10,000	10 000	Août 11
États-Unis	EU 149,642	149 642	Oct. 11
Japon	EU 20,000	20 000	Oct. 11
Suède	SEK 5,000,000	758 150	Oct. 11
Japon	EU 50,000	50 000	Déc. 11
États-Unis	EU 60,000	60 000	Déc. 11
Total		13 592 748	

**Tableau 6 - Montant total des contributions par donateur
2003-2011
(jusqu'en décembre 2011)**

Donateur	Montant reçu en dollars EU
Allemagne	371 886
Australie	181 606
Canada	805 597
Communauté européenne	2 528 828
États-Unis	2 244 742
Finlande	130 049
France	100 000
Irlande	410,267
Japon	720 000
Malaisie	40 000
Norvège	500 125
Nouvelle-Zélande	166 063
Pays-Bas	939 701
Suède	4 178 241
Suisse	275 643
TOTAL	13 592 748

Entre 2003 et 2011, le montant total des dépenses du Fonds fiduciaire du Codex s'élève à 12 452 093 dollars EU (en comptant les dépenses d'appui au programme).

**Tableau 7 - Répartition des dépenses cumulées du Fonds fiduciaire du Codex (non compris les
dépenses d'appui)
(au 31 décembre 2011)**

<i>Appui aux pays bénéficiaires</i>	
Pays les moins avancés et pays à faible revenu (Objectif 1)	5 335 980
Pays à revenu intermédiaire des tranches inférieure et supérieure (Objectif 1)	2 859 210
<i>Formation et renforcement des capacités Codex</i> (Objectif 2)	911 568
<i>Contributions scientifiques et techniques</i> (Objectif 3)	5 104
<i>Suivi et évaluation</i>	280 085
<i>Gestion et administration du projet</i>	2 147 928

Appendice A - Composition et fonctions du Groupe consultatif du Fonds fiduciaire (CGTF) décembre 2011

FAO/Rome

- Mme Renata Clarke, Fonctionnaire principal, Groupe du contrôle des aliments et de la protection des consommateurs, Division de la nutrition et de la protection des consommateurs
- Mme Mary Kenny, Spécialiste de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments, Groupe du contrôle des aliments et de la protection des consommateurs, Division de la nutrition et de la protection des consommateurs

OMS/Genève

- M. Maged Younes, Directeur du Département de la sécurité sanitaire des aliments et des zoonoses (Président)
- Mme Catherine Mulholland, Administratrice, Fonds fiduciaire du Codex
- Mme Angelika Tritscher, Coordonnatrice, Evaluation et gestion des risques, Département de la sécurité sanitaire des aliments et des zoonoses

Conseillère du Bureau régional de l'OMS

- Mme Hilde Kruse, Conseillère régionale pour la sécurité sanitaire des aliments, Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, Rome

Secrétariat du Codex /Rome

- Mme Selma Doyran, Secrétaire de la Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS des normes alimentaires

Personnes-ressources

- Mme Dominique di Biase, Fonctionnaire principale chargée de programme, Service de l'élaboration du programme de terrain, Département de la coopération technique, FAO
- M. Ilja Betlem, Juriste, Bureau du Conseiller juridique, FAO

Fonctions du Groupe consultatif du Fonds fiduciaire

- Formuler des conseils stratégiques pour la mise en œuvre du Projet;
- Établir des principes directeurs et des critères dans le cadre desquels s'inscriront les activités du Projet;
- Surveiller l'application par le Projet de ces principes directeurs et critères et s'assurer que les rapports requis sont présentés;
- Surveiller la conformité et la complémentarité des activités du Projet par rapport aux autres mécanismes de financement traitant de questions analogues; et
- Suivre les progrès du Projet et évaluer les réalisations.

Appendice B Groupes de pays pouvant prétendre à un soutien en 2011

84 pays

Nouveaux membres: la République d'Azerbaïdjan, et la République de Nauru ont été intégrées au Groupe 2. La Côte d'Ivoire, la Guinée équatoriale, les Maldives, le Nigéria, et le Pakistan sont passés au Groupe 2 (statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure). La Namibie est passée au Groupe 3A (statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure). L'Algérie, la Bosnie-Herzégovine, la Dominique, la Grenade, le Kazakhstan, la République de Serbie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Venezuela sont passés au Groupe 3B (statut de pays à développement humain élevé).

GROUPE 1

Groupe 1A – Pays les moins avancés (PMA) <i>Tels que répertoriés dans le Rapport sur les pays les moins avancés, 2010 (CNUCED)⁴</i>	Groupe 1B – Autres pays à faible revenu <i>Classés comme pays à faible revenu dans le Rapport sur le développement dans le monde, 2010 (Banque mondiale) et comme pays à développement humain moyen ou à faible développement humain dans le Rapport mondial sur le développement humain, 2010 (PNUD).</i>
Afrique Angola Bénin Burkina Faso Comores Djibouti Érythrée Éthiopie Gambie Guinée Guinée-Bissau Lesotho Libéria Madagascar Malawi Mauritanie Mozambique République centrafricaine République démocratique du Congo Rwanda Sao Tomé-et-Principe Sénégal Sierra Leone Somalie Tchad	Afrique Kenya
Asie Afghanistan Bangladesh Cambodge Myanmar	Asie République populaire démocratique de Corée
Europe	Europe Kirghizistan Tadjikistan

⁴ La Guinée équatoriale et les Maldives ne sont plus classées parmi les PMA depuis janvier 2011.

	Ouzbékistan
Proche-Orient Yémen	Proche-Orient
Pacifique Sud-Ouest Îles Salomon Kiribati Samoa Vanuatu	Pacifique Sud-Ouest
33 pays	5 pays

GROUPE 2

Pays classés comme pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure dans le Rapport sur le développement dans le monde, 2010 (Banque mondiale) et comme pays à développement humain moyen ou à développement humain élevé dans le Rapport mondial sur le développement humain, 2010 (PNUD).

Afrique

Cameroun
Cap-Vert
Congo, République du
Côte d'Ivoire
Guinée équatoriale
Nigéria

Asie

Maldives
Pakistan
Sri Lanka
Thaïlande

Europe

Albanie
Arménie
Azerbaïdjan, République d'
Géorgie
Moldova, République de
Ukraine

Proche-Orient

Iraq
Jordanie

Pacifique Sud-Ouest

Micronésie, États fédérés de
Nauru, République de

20 pays

GROUPE 3

<p>Groupe 3A <i>Pays classés comme pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure dans le Rapport sur le développement dans le monde, 2010 (Banque mondiale) et comme pays à développement humain moyen dans le Rapport mondial sur le développement humain, 2010 (PNUD)</i></p>	<p>Groupe 3B <i>Pays classés comme pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure dans le Rapport sur le développement dans le monde, 2010 (Banque mondiale) et comme pays à développement humain élevé dans le Rapport mondial sur le développement humain 2010 (UNDP).</i></p>
<p>Afrique Afrique du Sud Botswana Gabon Namibie</p>	<p>Afrique Maurice</p>
<p>Asie</p>	<p>Asie Malaisie</p>
<p>Europe</p>	<p>Europe Bélarus Bosnie-Herzégovine Bulgarie Fédération de Russie Kazakhstan L'ex-République yougoslave de Macédoine Lettonie Monténégro République de Serbie Roumanie</p>
<p>Amérique latine et Caraïbes Sainte-Lucie Saint-Vincent-et-les-Grenadines Suriname</p>	<p>Amérique latine et Caraïbes Brésil Dominique Grenade Saint-Kitts-et-Nevis Venezuela</p>
<p>Proche-Orient</p>	<p>Proche-Orient Algérie Jamahiriya arabe libyenne</p>
<p>Pacifique Sud-Ouest</p>	<p>Pacifique Sud-Ouest -</p>
<p>7 pays</p>	<p>19 pays</p>

Pays s'étant « affranchis » de l'aide du Fonds fiduciaire du Codex⁵

2011 (27 pays affranchis)	Belize, Bhoutan, Burundi, Chine, Fidji, Ghana, Haïti, Inde, Indonésie, République démocratique populaire lao, Liban, Mali, Mongolie, Népal, Nicaragua, Niger, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Soudan, Swaziland, Togo, Tonga, Turquie, République-Unie de Tanzanie, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe
2010 (7 pays affranchis)	Égypte, Guyana, Honduras, Îles Cook, Jamaïque, Philippines, République arabe syrienne
2009 (13 pays affranchis)	Bolivie, Colombie, Croatie, Cuba, El Salvador, Équateur, Guatemala, Iran, Maroc, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Tunisie
2008 (6 pays affranchis)	Antigua-et-Barbuda, Argentine, Chili, Mexique, Seychelles, Uruguay
2007 (4 pays affranchis)	Costa Rica, Lituanie, Panama, Pologne
Nombre total de pays affranchis	57 pays

⁵ Conformément aux exigences relatives au financement de contrepartie établies à la création du Fonds fiduciaire du Codex (voir http://www.who.int/foodsafety/codex/en/proj_doc_e.pdf) les pays augmenteront progressivement leur participation financière à mesure qu'ils franchiront les différentes étapes de financement prévue.

Appendice C – Pays ayant bénéficié du soutien du Fonds fiduciaire du Codex, janvier-décembre 2011

<p>Comité FAO/OMS de coordination pour l’Afrique (dix-neuvième session), Accra (Ghana), 1-4 février 2011</p> <p>Angola Bénin Botswana Burkina Faso Burundi Cameroun Comores Congo, République démocratique du Côte D'Ivoire Djibouti Éthiopie Gabon Guinée Conakry Guinée-Bissau Kenya Lesotho Libéria Malawi Mali Mauritanie Niger Nigéria Ouganda République centrafricaine République-Unie de Tanzanie Rwanda Sénégal Swaziland Togo Zambie Zimbabwe</p>
<p>Comité du Codex sur les graisses et huiles (vingt-deuxième session), Penang (Malaisie), 21-25 février 2011</p> <p>Myanmar Ouzbékistan</p>
<p>Comité du Codex sur les méthodes d’analyse et d’échantillonnage (trente-deuxième session), Budapest (Hongrie), 7-11 mars 2011</p> <p>Angola Arménie République centrafricaine Tadjikistan</p>
<p>Comité du Codex sur les additifs alimentaires (quarante-troisième session), Xiamen, Province de Fujian, (Chine), 14-18 mars 2011</p> <p>Cameroun Côte d'Ivoire Congo, République démocratique du Corée, République populaire démocratique de Kenya Madagascar Myanmar Serbie, République de</p>
<p>Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (cinquième session), La Haye (Pays-Bas), 21-25 mars 2011</p> <p>Cambodge Cameroun Côte d'Ivoire Éthiopie Kenya</p>
<p>Comité du Codex sur les résidus de pesticides (quarante-troisième session), Beijing (Chine), 4-9 avril 2011</p>

Angola
 Bénin
 Congo, République démocratique du
 Corée, République populaire démocratique de
 Éthiopie
 Maldives, République des
 Mozambique
 Myanmar
 Rwanda
 Samoa
 Sierra Leone

Comité du Codex sur les poissons et les produits de la pêche (trente et unième session), Tromsø (Norvège), 11-16 avril, 2011

Angola
 Îles Salomon
 Maldives, République des
 Sierra Leone
 Sri Lanka

Comité du Codex sur les fruits et les légumes frais (seizième session), Mexico (Mexique), 2-6 mai 2011

Gambie
 Kenya
 Moldova, République de
 Pakistan
 Sénégal

Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (trente-neuvième session), Québec (Canada), 9-13 mai 2011

Cambodge
 Cameroun
 Comores
 Djibouti
 Haïti
 Kenya
 Kiribati
 Madagascar
 Moldova, République de
 Mozambique
 Nigéria
 Sainte-Lucie
 Saint-Kitts-et-Nevis
 Samoa
 Tonga

Commission du Codex Alimentarius (trente-quatrième session), Genève (Suisse), 4-9 juillet 2011

Angola
 Arménie
 Bénin
 Botswana
 Burkina Faso
 Cambodge
 Cameroun
 Congo, République démocratique du
 Côte d'Ivoire
 Djibouti
 Éthiopie
 Fidji
 Gambie
 Géorgie
 Guinée
 Guinée Bissau
 Îles Salomon
 Kazakhstan
 Kirghizistan

Lesotho
Madagascar
Moldova, République de
Monténégro
Ouzbékistan
République centrafricaine
République populaire démocratique de Corée
Rwanda
Samoa
Sri Lanka
Suriname
Swaziland
Tadjikistan
Togo
Vanuatu

Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (dix-neuvième session), Cairns (Australie), 17-21 octobre 2011

Arménie
Burkina Faso
Comores
Géorgie
Îles Salomon
Lesotho
Liban
Maldives, République des
Mozambique
Myanmar
Samoa
Sri Lanka
Tadjikistan

Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (trente-troisième session), Bad Soden Am Taunus (Allemagne), 14-18 novembre 2011

Bénin
Éthiopie
Gambie
Guinée Bissau
Lesotho
Mauritanie
Moldova, République de
Myanmar
Rwanda
Samoa
Sri Lanka
Togo

Comité du Codex sur l'hygiène des aliments (quarante-troisième), Miami (États-Unis d'Amérique), 5-9 décembre 2011

Arménie
Bénin
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Burkina Faso
Cameroun
Comores
Côte d'Ivoire
Djibouti
Gabon
Gambie
Géorgie
Guinée
Guinée Bissau
Kenya

Kiribati
Libéria
Madagascar
Maldives, République des
Mauritanie
Moldova, République de
Mozambique
Myanmar
Nigéria
Pakistan
Rwanda
Sainte-Lucie
Samoa
Sénégal
Serbie
Sierra Leone
Sri Lanka
Tadjikistan
Turquie

DEUXIÈME PARTIE

PROJET ET FONDS FIDUCIAIRE FAO/OMS À L'APPUI DE LA PARTICIPATION AU CODEX

Seizième rapport de situation (janvier-juin 2012)

A. INTRODUCTION

Le présent document est le seizième rapport de situation du Projet et du Fonds FAO/OMS à l'appui de la participation au Codex (Fonds fiduciaire du Codex). Il couvre les activités du premier semestre 2012 et fait suite aux informations communiquées dans le quinzième rapport de situation et dans le rapport annuel pour 2011.

B. ASPECTS TECHNIQUES

Candidatures en 2012 et soutien en faveur de l'objectif 1 – Augmenter la participation au Codex

Pour bénéficier de l'appui du Fonds fiduciaire, les pays admissibles doivent transmettre un formulaire annuel de demande de soutien avant le 31 octobre de chaque année. La liste des pays admissibles et la mise à jour des sous-groupes de pays pouvant présenter une demande d'aide en 2012 figurent à l'Appendice A. Cette liste et les sous-groupes de pays prennent en compte les décisions prises par la Commission à sa trente-quatrième session et appliquées au processus de candidatures pour 2012 (voir le rapport annuel de 2011 figurant dans la première partie du présent document).

Comme par le passé, l'«appel à candidatures» pour obtenir un soutien en 2012 a été largement diffusé en septembre 2011 par les moyens suivants: listes d'adresses électroniques du Codex; bureaux régionaux et de pays de l'OMS et de la FAO; sites Web de l'OMS, de la FAO, du Secrétariat du Codex et du Fonds fiduciaire du Codex; bulletins de l'OMS et de la FAO. Le Fonds fiduciaire du Codex a également envoyé directement un courrier électronique à tous les points de contact du Codex dans les pays admis à présenter une demande, avec copie au bureau compétent de la FAO et de l'OMS. Le cas échéant, les pays n'ayant pas transmis leur demande en temps voulu ont reçu, lorsqu'ils le souhaitaient, un soutien supplémentaire de la part des fonctionnaires de la FAO et de l'OMS.

Sept pays ne pouvaient plus prétendre à un soutien en 2012 car considérés comme affranchis conformément au tableau de financement de contrepartie ci-après, ni être réintégrés dans le Fonds fiduciaire car ils ne répondaient pas non plus aux critères de soutien du nouveau Groupe 4.

- "Affranchis" du Groupe 1B: Cameroun, Kenya, Nigéria
- "Affranchis" du Groupe 2: Albanie, République de Serbie, Sri Lanka
- "Affranchis" du Groupe 3A: Botswana

Tableau relatif au financement de contrepartie

Groupe de pays	Année							
	1	2	3	4	5	6	7	8
1	0%	0%	0%	0%	0%	50%	50%	100%
2	0%	0%	0%	50%	50%	100%		
3a	0%	50%	50%	50%	100%			
3b	0%	50%	50%	100%				

Les pays concernés ont été informés de leur affranchissement définitif du Fonds fiduciaire par courriel envoyé au point de contact du Codex avec copie aux bureaux régionaux et bureaux de pays pertinents de l'OMS et de la FAO.

Les 71 pays admissibles ayant transmis une demande se répartissent comme suit:

- 18 pays sur les 22 pays admissibles du Groupe 1a (82 pour cent)
- 2 pays sur les 3 pays admissibles du Groupe 1b (67 pour cent);
- 9 pays sur les 15 pays admissibles du Groupe 2 (60 pour cent);
- 1 pays sur les 5 pays admissibles du Groupe 3a (20 pour cent);
- 10 pays sur les 17 pays admissibles du Groupe 3b (59 pour cent);
- 31 pays sur les 34 pays admissibles du Groupe 4 (91 pour cent);

La répartition des candidatures en fonction des régions du Codex est la suivante:

**Tableau 1 - Répartition des demandes d'appui reçues en 2012
par région du Codex**

Région du Codex	Nombre de pays admissibles	Nombre de demandes reçues	% de pays admissibles ayant présenté une demande
Afrique	36	30	77%
Asie	11	10	91%
Europe	16	10	63%
Amérique latine et Caraïbes	15	10	67%
Proche-Orient	6	4	67%
Pacifique Sud-Ouest	10	7	70%
Total pour 2012	97	71	73%

Compte tenu du nombre de demandes reçues des différents sous-groupes de pays et des prévisions de liquidités pour 2012, à sa vingtième réunion tenue par téléconférence le 8 décembre 2011, le Groupe consultatif pour le Fonds fiduciaire du Codex a réparti comme suit l'aide qui serait offerte en 2012:

- Groupe 1a 5 participations
- Groupe 1b 5 participations
- Groupe 2 4 participations
- Groupe 3a 2 participations
- Groupe 3b 1 participation
- Groupe 4 2 participations

Assurance de qualité du processus de demande de soutien

Poursuivant ses efforts visant à assurer le respect des procédures de présentation des demandes et la qualité des demandes reçues, le Secrétariat du Fonds fiduciaire a examiné et évalué toutes les demandes émanant des pays pouvant prétendre à un soutien en fonction des critères suivants:

- Pays membre du Codex;
- Pays pouvant prétendre au financement du Fonds fiduciaire du Codex;

- Demande présentée par le point de contact du Codex;
- Réunions prioritaires valables;
- Choix motivé des réunions considérées comme prioritaires;
- Formulaire des demandes rempli intégralement et signé par les participants désignés
- Processus de présentation des demandes effectué en coordination avec les ministères pertinents, comme le démontre les signatures des acteurs concernés
- Participation de la FAO et/ou de l’OMS avec la ou les signature(s) selon qu’il convient.

Dans le cadre du processus d’examen en cours, toutes les demandes ne remplissant pas un ou plusieurs des critères susmentionnés, ont été communiquées aux coordonnateurs des bureaux régionaux de l’OMS et/ou aux points de contact du Codex pour suivi et révision du formulaire de demande.

Dans le passé, le Fonds fiduciaire soucieux de faire respecter par les participants leur obligation en matière de rapport a supprimé le soutien accordé pour les déplacements pendant l’année aux pays qui n’étaient pas à jour. Cette mesure s’est avérée contraignante et difficile à gérer et à suivre. Durant le processus de demande de soutien pour 2012, le Secrétariat du Fonds fiduciaire a inséré le respect des obligations en matière de rapport parmi ses critères d’acceptation et de traitement des demandes de soutien. Cette nouvelle politique s’est traduite par une très nette augmentation du nombre des pays ayant rempli toutes leurs obligations en matière de rapport à la fin janvier 2012 et une amélioration des capacités du Fonds fiduciaire de contrôler la bonne exécution de cette obligation.

Comme cela a été le cas ces dernières années, toutes les demandes d’aide autres que pour la participation aux réunions (encadré 8 et des ateliers ou 9, selon le groupe d’appartenance) ont été regroupées dans un tableau et sont examinées avec les Sièges et les bureaux régionaux de la FAO et de l’OMS pour trouver d’autres formules qui permettraient de répondre à ces demandes, en premier lieu dans le cadre d’activités en place ou prévues des organisations de tutelle, notamment: programmes de coopération technique, activités de formation aux niveaux régional, sous-régional et national, ateliers, etc. La plupart des pays continuent de préférer demander un soutien pour la participation physique. L’encadré pertinent a été rempli dans 11 des 71 demandes présentées par les pays admissibles.

Participation aux réunions de 2012

Pour la période allant de janvier à décembre 2012, il est prévu qu’environ 210 délégués de 71 pays bénéficieront d’une aide afin de participer à 18 réunions et groupes spéciaux du Codex. Les participants devraient être répartis de la manière suivante: 68 pour cent en provenance de pays les moins avancés et d’autres pays à faible revenu, 22 pour cent de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, et 10 pour cent de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. On trouvera à l’Appendice B des informations détaillées sur les pays qui ont reçu un soutien du Fonds fiduciaire du Codex pour participer en 2012 aux réunions du Codex qui étaient présentées comme prioritaires dans leur demande (inclut la participation aux réunions du Codex tenues entre le 1er janvier et le 30 avril 2012. Un rapport complet sur la participation pour l’année civile 2012 sera présenté dans le Rapport annuel pour 2012).

Soutien en faveur de l’objectif 2 – Formation au Codex en 2012 appuyée par le Fonds fiduciaire du Codex

Sur la base des résultats du processus de planification conjointe FAO/OMS des activités de renforcement des capacités du Codex, les formations et ateliers devant bénéficier du soutien du Fonds fiduciaire du Codex en 2012 sont les suivants:

➤ Région Afrique du Codex

- Faciliter la participation du secteur privé à la définition de positions nationales et régionales sur les questions du Codex avec les États partenaires de la Communauté de l’Afrique de l’Est (CAE) (Suivi de l’atelier appuyé par le Fonds fiduciaire du Codex en 2011). Date et lieu à déterminer (deuxième semestre de 2012).

- Région Asie du Codex
 - Atelier de formation intitulé "Amélioration du processus de fixation de normes régionales au sein du Comité régional de coordination pour l'Asie (CCASIA) et renforcement de la collaboration régionale dans les domaines de priorité convenus ". 4 novembre 2012, Tokyo (Japon) (immédiatement avant la session du CCASIA)
 - Atelier sur l'évaluation des risques chimiques dans la filière alimentaire. 10-14 décembre 2012, Beijing (Chine).
- Région Europe du Codex
 - Atelier précédant la session du Comité régional de coordination pour l'Europe (CCEURO) sur 50 ans de Codex: Réalisations, enseignements tirés et enjeux dans la région Europe du Codex. 24 septembre 2012, Batumi (Géorgie) (immédiatement avant la session du CCEURO)
 - Atelier sous-régional de formation sur le Codex pour les pays de l'Asie centrale. 9-11 octobre 2012, Bichkek (République kirghize).
- Région Amérique latine et Caraïbes du Codex
À déterminer
- Région Proche-Orient du Codex
 - Atelier sous-régional réservé à la Somalie et à Djibouti et destiné à fournir une formation de base sur le Codex. Octobre 2012. Djibouti.
 - Atelier régional de formation sur l'évaluation du risque chimique. Date et lieu à déterminer.
 - Atelier régional de formation pour renforcer la participation au Codex des pays de la région Proche-Orient du Codex, septembre 2012, Beyrouth (Liban).
- Région Pacifique Sud-Ouest du Codex
 - Formation sur le tas destinée aux points de contact du Codex dans les Îles Salomon, au Samoa et au Vanuatu. 27 février - 2 mars 2012, Wellington (Nouvelle-Zélande).
 - Atelier technique sur les faits nouveaux intervenus dans le Codex concernant les pays des îles du Pacifique, 15-16 septembre 2012, Madang (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (tout de suite avant la session du CCNASWP)

Projet pilote pour l'élaboration d'exemples pratiques sur l'application des critères microbiologiques qui seront utilisés pour la révision des Principes pour l'établissement et l'application de critères microbiologiques pour les aliments

Suite aux débats du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH) tenus à sa quarante-troisième session⁶ sur la révision des Principes pour l'établissement et l'application de critères microbiologiques pour les aliments (CAC/GL 21-1997), et compte tenu des difficultés rencontrées par les pays ayant moins d'expérience en matière d'application des concepts dans les domaines liés, par exemple, aux paramètres de gestion des risques, pour participer de manière efficace, il a été convenu de reconstituer le groupe de travail physique, co-présidé par la Finlande et le Japon, et de lui confier le mandat suivant:

- élaborer et finaliser une annexe contenant des exemples pratiques de l'établissement et de l'application des critères microbiologiques à des fins diverses;
- examiner et compléter le document principal d'après les exemples et les observations reçues avant et pendant la quarante-troisième session du CCFH.

Afin d'aider les pays en développement à participer activement à l'élaboration de ces exemples pratiques, il a aussi été décidé de piloter une initiative reposant sur une approche de "mentorat" et qui associe des pays et/ou des organisations ayant le statut d'observateurs ayant davantage d'expérience (*mentors*) avec des pays moins expérimentés (*mentorés*). Des exemples pratiques seront élaborés par sept équipes de rédaction,

⁶ REP 12/FH http://www.codexalimentarius.net/download/report/770/REP12_FHe.pdf (anglais)

composées des pays membres et/ou observateurs qui participeront à titre de chef/mentor ou de mentoré/contribuant, ce qui permettra le transfert des connaissances et la maîtrise du processus et des exemples. Les exemples pratiques ainsi élaborés seront discutés par le groupe de travail physique qui doit se réunir à Parme (Italie) du 29 mai au 1^{er} juin 2012 et leur incorporation dans un projet de document Codex sera envisagée à la quarante-quatrième session du CCFH qui doit se tenir aux États-Unis d'Amérique du 12 au 16 novembre 2012.

Le Fonds fiduciaire apportera un soutien aux mentorés des pays admissibles ayant participé activement à l'élaboration des exemples pratiques afin qu'ils puissent assister à la réunion du Groupe de travail physique et/ou à la quarante-quatrième session du CCFH. Des fonctionnaires de la FAO et de l'OMS ont appuyé cette initiative pilote de mentorat depuis son début afin qu'elle soit planifiée et mise en œuvre efficacement et que son utilité soit ensuite évaluée. Cette activité comportait aussi une évaluation des délégués devant bénéficier du soutien du Fonds fiduciaire pour assister à la réunion physique à Parme. Le Secrétariat du Fonds fiduciaire a travaillé auprès de la FAO, de l'OMS et du Secrétariat du Codex et sera particulièrement attentif à évaluer les progrès accomplis et le résultats obtenus par cette initiative pilote afin de se faire une idée des points forts et des points faibles de ce type de démarche et en tirer des enseignements qui seront utiles pour de prochaines initiatives.

Soutien en faveur de l'objectif 3 – Renforcer la participation scientifique et technique des pays en développement au Codex

À sa cinquième session (mars 2011), le Comité du Codex sur les contaminants présents dans les aliments (CCCCF)⁷ a noté que les données sur la présence des mycotoxines et des champignons mycotoxinogènes dans les pays producteurs de sorgho étaient insuffisantes ce qui contribuait à la lenteur des travaux en la matière. Le Comité a noté par ailleurs l'importance de la collecte de données et soutenu les recommandations tendant à ce que les pays continuent de recueillir des données sur la présence avant et après la récolte de mycotoxines dans le sorgho et dans les produits à base de sorgho ainsi que des données sur l'ingestion alimentaire en particulier dans les principaux pays producteurs.

Le Fonds fiduciaire, à l'aide des fonds fournis par la Commission européenne, soutient un projet FAO/OMS en rapport avec les débats en cours au sein du CCCF sur le besoin éventuel d'une limite maximale (LM) Codex pour les mycotoxines dans le sorgho. Le projet vise à aider les pays à produire des données qui permettent au JECFA d'effectuer une analyse détaillée du risque et éventuellement de fixer des LM pour certaines mycotoxines dans le sorgho.

Le projet contribuera à évaluer les types et les niveaux de mycotoxines présentes dans le sorgho au Burkina Faso, en Éthiopie, au Mali et au Soudan (quatre grands pays producteurs et exportateurs de sorgho).

Les objectifs spécifiques du projet sont le suivants:

- 1) Faire une étude sur la présence des mycotoxines dans le sorgho, les types de mycotoxines et leurs niveaux de contamination et déterminer les champignons producteurs de mycotoxines présents dans les différentes variétés de sorgho.
- 2) Renforcer les contributions scientifiques et techniques au Codex sur les questions de santé et de commerce particulièrement importantes pour les pays en développement.
- 3) Collecter des renseignements sur les systèmes de production du sorgho et les pratiques dans les pays inclus dans le projet pilote⁸ (par exemple, description de la filière de production, quantités produites et utilisations – consommation humaine, alimentation animale, commerce, contrôles du secteur public et du secteur privé de la qualité et de la sécurité sanitaire du sorgho, capacités d'essais et d'analyses, etc.)

⁷ REP11/CF http://www.codexalimentarius.net/download/report/758/REP11_CFe.pdf (anglais)

⁸ Ce contexte est important pour une future analyse des moyens susceptibles de réduire la contamination par les mycotoxines, ce qui n'est pas dans le cadre de ce projet pilote. Il peut aussi fournir d'autres informations qui viendront enrichir les débats au sein du CCCF.

Les fonctionnaires de la FAO et de l'OMS, en étroite collaboration avec une équipe d'experts nationaux et internationaux, mettent en œuvre le projet avec le soutien administratif du Secrétariat du Fonds fiduciaire. Des missions de lancement sont en cours dans les quatre pays concernés. Un consultant national et un point de contact national sont désignés dans chaque pays. Les facteurs essentiels de la réussite du travail d'enquête du projet sont notamment un protocole d'échantillonnage robuste, des essais analytiques efficaces et la collecte d'informations sur la filière du sorgho dans le cadre d'une étude de la "chaîne de valeur" dans chaque pays. Des discussions sont en cours concernant la définition d'un protocole pour la collecte, l'échantillonnage et l'analyse, ainsi que les plans de travail et le calendrier des activités du projet dans les pays pour les six prochains mois. Le CCCF est régulièrement tenu au courant.

Suivi et évaluation

Le rapport annuel de 2011 donne des renseignements sur l'élaboration du cadre de suivi et d'évaluation destiné à suivre les progrès accomplis et à évaluer les produits et les effets directs durant la seconde moitié de la durée de vie du Fonds fiduciaire du Codex. Le document qui figure à l'Appendice C présente la théorie programmatique sur laquelle s'appuie l'élaboration du cadre de suivi et d'évaluation et inclut le cadre, sous sa forme actuelle, qui doit être expérimenté tout au long de 2012. Les données et les renseignements qui ont été normalement collectés avant l'élaboration du cadre de suivi et d'évaluation sont communiqués dans le document portant la cote CX/CAC 12/35/13 Add 1.

C. ASPECTS FINANCIERS

Projections financières en 2012

Le solde reporté pour 2012 était de 1 140 655 dollars EU. Les contributions enregistrées comme étant reçues à l'OMS entre janvier et mars 2012, ainsi que celles attendues entre avril et décembre 2012 figurent dans le tableau 4 ci-après.

Tableau 4
Fonds fiduciaire du Codex
Contributions reçues au 30 mars 2012 et contributions attendues d'avril à décembre 2012

Donateur	Montant escompté/reçu (en devises)	Montant escompté/reçu (en dollars EU)	Période convenue
CE	225 000 €	285 896	2 ^{ème} paiement pour la période 2011-2013
CE	280 000 €	355 781	2 ^{ème} paiement pour la période 2011-2013 - enquêtes mycotoxines-sorgho
Allemagne	50 000 €	65,445	2012
Japon	50 000 EU	50,000	2012
Malaisie	10 000 EU	10,000	2012
Pays-Bas	588 235 EU	588,235	2 ^{ème} paiement pour la période 2009-2012
Pays-Bas	588 235 EU	588,235	3 ^{ème} paiement pour la période 2009-2012
Suède	5 000 000 SEK	720 950	4 ^{ème} paiement pour la période 2009-2013
États-Unis	30 450 EU	30,450	2011-2012
Montant approximatif total escompté		2 694 992 EU	

Le solde reporté pour 2012, plus les contributions enregistrées et les contributions escomptées figurant dans le tableau ci-dessus, portera le montant total à environ 3 835 647 dollars EU⁹.

Le budget prévisionnel du Fonds fiduciaire du Codex pour 2012, arrêté par le Groupe consultatif pour le Fonds fiduciaire à sa vingtième réunion tenue par téléconférence le 8 décembre 2011, a été établi à 3 millions de dollars EU. Ce budget devrait permettre de financer:

- 1) la participation d'environ 210 délégués de 71 pays qui assisteront à 18 réunions, groupes spéciaux et groupes de travail du Codex (produit attendu 1 du Fonds fiduciaire – élargir la participation au Codex);
- 2) onze activités de renforcement des capacités Codex organisées aux niveaux interrégional, régional et sous-régional (produit attendu 2 du Fonds fiduciaire – renforcer la participation au Codex);
- 3) les collectes de données sur les mycotoxines dans le sorgho dans les pays en développement visant à renforcer les contributions techniques et scientifiques des pays en développement et des pays à économie en transition (produit attendu 3 du Fonds fiduciaire – renforcer les contributions techniques et scientifiques au Codex);
- 4) les dépenses de personnel et les frais administratifs supportés par le secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex;
- 5) les dépenses liées au suivi et à l'évaluation du Fonds fiduciaire du Codex.

⁹ Comprend les accords pluriannuels lorsque les contributions sont attendues en 2012 et que les fonds seront utilisés sur plusieurs années.

Appendice A

GROUPES DE PAYS POUVANT FAIRE UNE DEMANDE D'AIDE EN 2012

97 pays

Changements: l'Ouzbékistan est passé du groupe 1 au groupe 2 (étant entré dans la tranche inférieure des pays à revenu intermédiaire); l'Albanie et l'Azerbaïdjan sont passés du groupe 2 au groupe 3b (répertoriés comme pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et à développement humain élevé); la Guinée équatoriale et la Lettonie du fait de leur statut de pays à revenu élevé ne peuvent plus prétendre à bénéficier du soutien du Fonds fiduciaire.

GROUPE 1

Groupe 1A – Pays les moins avancés (PMA) <i>Tels que répertoriés dans le Rapport sur les pays les moins avancés, 2010 (CNUCED)</i>	Groupe 1B – Autres pays à faible revenu <i>Classés comme pays à faible revenu dans le Rapport sur le développement dans le monde, 2011 (Banque mondiale) et comme pays à développement humain moyen ou à faible développement humain dans le Rapport mondial sur le développement humain, 2010 (PNUD).</i>
Afrique Bénin Burkina Faso Comores Djibouti Érythrée Gambie Guinée Libéria Malawi Mauritanie Mozambique République centrafricaine République démocratique du Congo Rwanda Sao Tomé-et-Principe Sierra Leone Somalie Tchad	Afrique -
Asie Afghanistan Bangladesh Myanmar	Asie *République populaire démocratique de Corée
Europe --	Europe Kirghizistan Tadjikistan
Proche-Orient Yémen	Proche-Orient --
Pacifique Sud-Ouest Kiribati	Pacifique Sud-Ouest --

GROUPE 2

Pays classés comme pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure dans le Rapport sur le développement dans le monde, 2011 (Banque mondiale) et comme pays à développement humain moyen ou à développement humain élevé dans le Rapport mondial sur le développement humain 2010 (PNUD).

Afrique

Cap-Vert Congo, République du Côte d'Ivoire
Asie Maldives Pakistan Thaïlande
Europe Arménie Géorgie Moldova, République de Ouzbékistan Ukraine
Proche-Orient *Iraq Jordanie
Pacifique Sud-Ouest Micronésie, États fédérés de **Nauru, République de

GROUPE 3

Groupe 3A <i>Pays classés comme pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure dans le Rapport sur le développement dans le monde, 2011 (Banque mondiale) et comme pays à développement humain moyen dans le Rapport mondial sur le développement humain, 2010 (PNUD)</i>	Groupe 3B <i>Pays classés comme pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure dans le Rapport sur le développement dans le monde, 2011 (Banque mondiale) et comme pays à développement humain élevé dans le Rapport mondial sur le développement humain, 2010 (PNUD).</i>
Afrique Afrique du Sud Gabon Namibie	Afrique Maurice
Asie --	Asie --
Europe --	Europe Azerbaïdjan, République d' Bélarus Bosnie-Herzégovine Bulgarie Ex-République yougoslave de Macédoine Fédération de Russie Kazakhstan Monténégro Roumanie
Amérique latine et Caraïbes *Saint-Vincent-et-les-Grenadines Suriname	Amérique latine et Caraïbes Brésil Dominique Grenade Saint-Kitts-et-Nevis Venezuela
Proche-Orient --	Proche-Orient Algérie Jamahiriya arabe libyenne

Groupe 4

Pays pouvant bénéficier de deux années supplémentaires de soutien à 50 pour cent pour assister à deux réunions prioritaires durant chaque année civile¹⁰ (pays admissibles affranchis du Fonds fiduciaire entre 2007 et 2011 ou qui le seront à la fin 2011 et sont répertoriés parmi les pays les moins avancés (PMA) dans le Rapport sur les pays les moins avancés, 2010 (CNUCED) et/ou les petits États insulaires en développement (PIED) par la Division du développement durable, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies

Afrique (14 pays)

Angola
Burundi
Éthiopie
Guinée -Bissau
Lesotho
Madagascar
Mali
Niger
Ouganda
République-Unie de Tanzanie
Sénégal
Seychelles
Togo
Zambie

Asie (4 pays)

Bhoutan
Cambodge
Népal
République démocratique populaire lao

Europe

--

Amérique latine et Caraïbes (8 pays)

Antigua-et-Barbuda
Belize
Cuba
Guyana
Haïti
Jamaïque
République dominicaine
Sainte-Lucie

Proche-Orient (1 pays)

Soudan

Pacifique Sud-Ouest (7 pays)

Fidji
Îles Cook
Îles Salomon
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Samoa
Tonga
Vanuatu

¹⁰ Les débats et les conclusions de la trente-quatrième session de la Commission du Codex Alimentarius peuvent être consultés à http://www.codexalimentarius.net/download/report/767/REP11_CACf.pdf (paragraphe 216-236)

Pays "affranchis" du fonds fiduciaire du Codex¹¹

2012 (18 pays affranchis)	Albanie, Angola, Botswana, Cambodge, Cameroun, Éthiopie, Guinée Bissau, Îles Salomon, Kenya, Lesotho, Madagascar, Nigéria, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, République de Serbie, Sri Lanka, Vanuatu
2011 (27 pays affranchis)	Belize, Bhoutan, Burundi, Chine, Fidji, Ghana, Haïti, Inde, Indonésie, République démocratique populaire lao, Liban, Mali, Mongolie, Népal, Nicaragua, Niger, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Soudan, Swaziland, Togo, Tonga, Turquie, République-Unie de Tanzanie, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe
2010 (7 pays affranchis)	Égypte, Guyana, Honduras, Jamaïque, Philippines, République arabe syrienne, Îles Cook
2009 (13 pays affranchis)	Bolivia, Colombie, Croatie, Cuba, République dominicaine, Équateur, El Salvador, Guatemala, Iran, Maroc, Paraguay, Pérou, Tunisie
2008 (6 pays affranchis)	Antigua-et-Barbuda, Argentine, Chili, Mexique, Seychelles, Uruguay
2007 (4 pays affranchis)	Costa Rica, Lituanie, Panama, Pologne
Nombre total de pays affranchis	75 pays

Pays admissibles ayant choisi de ne pas bénéficier du soutien du Fonds fiduciaire du Codex

Malaisie (Pays donateur du Fonds fiduciaire du Codex)

¹¹ Conformément aux exigences relatives au financement de contrepartie établies à la création du Fonds fiduciaire du Codex (voir http://www.who.int/foodsafety/codex/fr/proj_doc_f.pdf) les pays augmenteront progressivement leur participation financière à mesure qu'ils franchiront les différentes étapes de financement prévues.

Appendice B - Pays bénéficiant d'un soutien pour participer aux réunions du Codex en 2012

Au 30 avril – jusqu'à la session du CCFFP comprise

<p>Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (trente-troisième session), Budapest (Hongrie), 5-9 mars 2012</p> <p>Cap-Vert Géorgie Mauritanie Moldova, République de Monténégro Ouzbékistan République centrafricaine Samoa Tadjikistan</p>
<p>Comité du Codex sur les additifs alimentaires (quarante-quatrième session), Hangzhou (Chine), 12-16 mars 2012</p> <p>Côte d'Ivoire Corée, République populaire démocratique de Maldives Maurice Népal Sierra Leone</p>
<p>Comité du Codex sur les contaminants présents dans les aliments (sixième session), Maastricht (Pays-Bas), 26-30 mars 2012</p> <p>Bénin Burkina Faso Congo, République du Djibouti Libéria Mozambique Myanmar Népal Seychelles République-Unie de Tanzanie</p>
<p>Comité du Codex sur les principes généraux (vingt-septième session), Paris (France), 2-6 avril 2012</p> <p>Bénin Burundi Comores Côte d'Ivoire Géorgie Guinée Bissau Lesotho Myanmar Niger République centrafricaine</p>
<p>Comité du Codex sur les résidus de pesticides (quarante-quatrième session), Shanghai (Chine), 23-28 avril 2012</p> <p>Algérie Bénin Burkina Faso Cap-Vert Comores Côte d'Ivoire Gabon Guinée Madagascar Maldives, République des Mali Moldova Mozambique Myanmar</p>

République centrafricaine Sierra Leone Soudan Tadjikistan
--

Appendice C – Cadre de suivi et d'évaluation du Fonds fiduciaire du Codex (projet de travail en cours)

Le présent document contient le projet de cadre de suivi et d'évaluation prévu pour le Projet et Fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui d'une participation renforcée au Codex (le Fonds fiduciaire). Il est fondé sur les pratiques optimales en matière de cadres de suivi et d'évaluation et sur les enseignements tirés d'autres organisations et de la littérature. Le cadre s'appuie dans une large mesure sur les activités de suivi et de rapports qui sont menées actuellement dans le contexte du Fonds fiduciaire. Il sera révisé en permanence afin de demeurer pertinent, efficace et efficient.

Le cadre a été créé pour répondre à la recommandation de l'Examen à mi-parcours du Fonds fiduciaire du Codex (Rapport final, 30 avril 2010) tendant à renforcer le suivi et l'évaluation du Fonds. Il a été élaboré selon un processus participatif, impliquant principalement le Secrétariat du Fonds fiduciaire, le Secrétariat du Codex, la FAO, l'OMS et avec l'aide de consultants extérieurs spécialistes du suivi et de l'évaluation.

But et destinataires

Le Cadre de suivi et d'évaluation du Fonds fiduciaire a pour but:

- de suivre les résultats du Fonds fiduciaire et de montrer dans quelle mesure les objectifs ont été atteints.
- d'assurer un retour d'information sur la pertinence de la gestion et la conception du projet.
- de fournir des renseignements permettant d'étayer les débats sur le type de soutien nécessaire lorsque le Fonds fiduciaire arrive à son terme.

Le cadre du Fonds fiduciaire privilégie les résultats plutôt que les activités et la gestion. Les principales parties intéressées par les renseignements obtenus grâce au cadre de suivi et d'évaluation devraient être les suivantes:

- Bénéficiaires et autres pays membres du Codex
- Donateurs actuels et futurs
- La FAO et l'OMS en tant qu'organisations de tutelle
- Le personnel participant à la gestion et à la mise en œuvre du programme au sein du Secrétariat du Fonds fiduciaire, du Secrétariat du Codex, de la FAO et de l'OMS, y compris les points de contacts des bureaux régionaux de la FAO et de l'OMS.

Théorie et conception du programme

Le présent cadre de suivi et d'évaluation prend comme point de départ une théorie programmatique du Fonds fiduciaire. La théorie programmatique est utilisée couramment pour structurer les différents niveaux de résultats attendus d'un programme et, par-dessus tout, pour étudier les mécanismes qui relient les différents niveaux de résultats entre eux.

Le présent cadre de suivi et d'évaluation englobe les activités financées à l'aide du Fonds fiduciaire et leurs résultats. La théorie programmatique repose sur les objectifs du Fonds fiduciaire comme ils figurent dans le document de programme original¹². Ils ont été reformulés pour s'inscrire dans un cadre de résultats et, ainsi, être applicables dans un contexte de suivi et d'évaluation.

Tableau 1 Cadre de résultats reformulés pour le Fonds fiduciaire du Codex

But	Améliorer la santé publique et la sécurité alimentaire au niveau mondial grâce 1) à un meilleur approvisionnement en aliments plus salubres et plus nutritifs, (2) à la réduction des maladies d'origine alimentaire, et 3) à un meilleur accès au commerce international des produits alimentaires.
------------	--

¹² Voir http://www.who.int/foodsafety/codex/fr/proj_doc_f.pdf

Objectif principal	Pertinence accrue ¹³ des normes Codex pour les pays en développement.
Effet direct 1	Participation élargie aux travaux du Codex
Effet direct 2	Participation globale aux travaux du Codex renforcée
Effet direct 3	Disponibilité accrue de données scientifiques pour les travaux du Codex
Produit 1	Participation parrainée
Produit 2	Renforcement des capacités réalisé
Produit 3	Données scientifiques produites

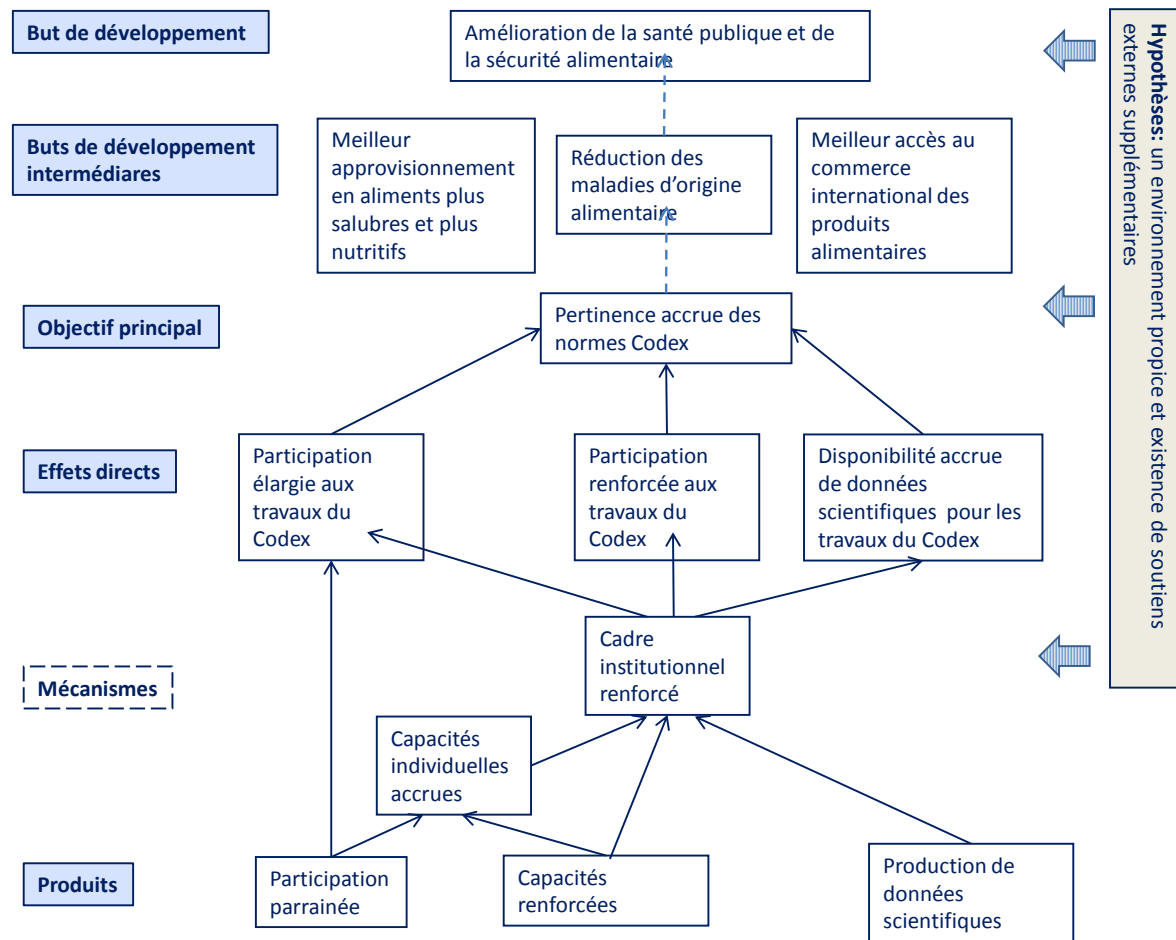
Le tableau correspond à une matrice de résultats classique. Il contient un but de développement général et un objectif principal, qui est plus étroitement lié aux activités du Fonds fiduciaire. Il contient aussi une série d'effets directs escomptés (les résultats à court et moyen terme des activités financées par le Fonds fiduciaire) et des produits (les résultats immédiats des activités du Fonds fiduciaire).

La théorie programmatique va plus loin en ce sens qu'elle explicite davantage les liens entre les différents niveaux de résultats. La Figure 1 est une représentation graphique de la théorie programmatique du Fonds fiduciaire. Elle fournit nécessairement une image partielle de la situation. Les flèches en pointillés entre l'objectif principal et le but de développement signifient que le Fonds fiduciaire ne peut contribuer que partiellement au but de développement, puisque sa réalisation dépend de nombreux autres processus et activités externes. Dans la figure, les contributions des trois effets directs sont considérées comme étant nécessaires pour la réalisation de l'objectif principal. Il est aussi souligné que la théorie programmatique s'appuie sur une série d'hypothèses concernant un environnement porteur (sachant que le Fonds fiduciaire y contribue, par exemple en renforçant la visibilité et l'importance des activités Codex dans les pays) et d'autres soutiens externes.

La manière dont les produits sont liés aux effets directs dans la figure est particulièrement intéressante aux fins du suivi. On peut raisonnablement supposer que la participation parrainée joue directement sur l'élargissement de la participation. Cependant, la figure montre aussi que les deux activités principales du Fonds fiduciaire (participation parrainée et ateliers de formation Codex) ont une incidence directe au niveau individuel, mais seulement une incidence indirecte sur les cadres institutionnels nationaux. L'importance de ce qui précède est claire; sans un engagement et des capacités suffisants au niveau national, il est très peu probable qu'il y aura des effets durables au niveau des produits en termes de participation élargie et renforcée au Codex. On peut aussi supposer que les administrations nationales doivent être impliquées pour que les résultats de la recherche obtenus grâce au financement du Fonds fiduciaire contribuent durablement aux travaux du Codex.

¹³ On peut supposer que lorsque tous les États membres participent à la définition du programme de travail du Codex et ensuite à l'élaboration des normes Codex correspondantes, les normes élaborées sont plus complètes, équitables, pertinentes et peuvent être utilisées par le plus grand nombre possible d'États membres du Codex.

Figure 1 Théorie programmatique du Fonds fiduciaire du Codex



Ce cadre de suivi et d'évaluation établit une distinction entre le suivi et l'évaluation. Le suivi courant des activités du Fonds fiduciaire se limite au niveau des produits et aux aspects des niveaux des effets directs résultat. Étant donné que les activités du Fonds fiduciaire ont une incidence plus directe sur les produits et sur certains des effets directs, il est intéressant de suivre les données relatives à ces niveaux à intervalle réguliers afin de pouvoir, le cas échéant, adapter les activités du Fonds fiduciaire. De plus, les données de ce type peuvent être collectées à un coût relativement modeste. L'évaluation de la contribution du Fonds fiduciaire à l'objectif principal et aux buts de développement est plus compliquée et plus coûteuse. D'autres facteurs extérieurs ont une incidence sur les résultats qui peuvent être obtenus et sur le temps nécessaire pour que les changements requis se produisent. Ce type d'évaluation convient davantage à une évaluation externe de fin de projet.

Le système de suivi

Le cadre de suivi consiste en plusieurs indicateurs aux niveaux des produits et des effets directs, en plus d'une série limitée d'indicateurs de gestion et d'administration du Fonds fiduciaire. Les indicateurs ont été choisis pour permettre la collecte et la compilation périodiques (en gros tous les ans) des données. On s'est efforcé de maintenir un équilibre, sur le plan du nombre d'indicateurs, entre les niveaux des effets directs et les activités du Fonds fiduciaire.

Les indicateurs sont présentés de manière succincte au tableau 2. Ils sont regroupés par niveau d'effets directs et objectif. On trouvera à l'Annexe 1 des informations plus détaillées sur les spécifications techniques de chaque indicateur.

Tableau 2 Résumé des indicateurs de suivi et d'évaluation du Fonds fiduciaire du Codex FFC)

Niveau des résultats	Indicateurs	Principal responsable de la collecte des données
Produit 1 (Participation parrainée)	1. Participations financées par le Fonds fiduciaire 2. Participants qui sont satisfaits de leur participation	Secrétariat FFC Secrétariat FFC*
Produit 2 (Renforcement capacités réalisé)	1. Participants aux activités de renforcement des capacités financées par le Fonds fiduciaire 2. Participants qui sont satisfaits des activités de renforcement des capacités	Secrétariat FFC FAO/OMS
Produit 3 (Données scientifiques produites)	1. Données scientifiques produites	FAO/OMS
Effet direct 1 (Participation élargie)	1. Pays affranchis continuant de participer aux réunions du Codex 2. Participation aux réunions du Codex de tous les pays en développement 3. Pays bénéficiant du financement de contrepartie (50 pour cent) ayant remplis leurs obligations	Secrétariat FFC Secrétariat FFC Secrétariat FFC
Effet direct 2 (Participation renforcée)	1. Pays admissibles soumettant des observations écrites au Codex 2. Pays admissibles soumettant dans les délais prescrits des formulaires de candidatures dûment remplis 3. Capacités institutionnelles des pays 4. Participants aux activités de renforcement des capacités appliquant les connaissances acquises	Secrétariat Codex Secrétariat FFC Secrétariat FFC * FAO/OMS
Effet direct 3 (Disponibilité accrue de données scientifiques)	1. Données scientifiques contribuent aux débats du Codex	Secrétariat Codex
Administration	1. Participants bénéficiant du soutien du Fonds fiduciaire qui n'ont pas assisté aux réunions 2. Satisfaction des bénéficiaires	Secrétariat FFC Secrétariat FFC
Gestion	1. Satisfaction des parties prenantes	Secrétariat FFC

* Le Secrétariat du Fonds fiduciaire fera la collecte des données, avec le soutien de la FAO/OMS pour l'analyse des constatations.

Le système d'évaluation

La finalité globale du système d'évaluation est de fournir des renseignements sur les résultats obtenus par le projet du Fonds fiduciaire pour les grands groupes de parties prenantes et les organes de gestion, notamment:

- 1) si les objectifs ont été atteints;
- 2) si le projet a eu un impact;
- 3) comment cet impact a-t-il été créé;
- 4) si le projet a fait une différence;
- 5) si une suite quelconque doit être donnée aux activités de projet une fois le projet mené à bien et/ou si elles doivent être reproduites ailleurs.

Le système de suivi privilégie les résultats au niveau des produits et des effets directs. Le système d'évaluation sera centré sur les résultats à deux niveaux supérieurs:

- 1) au niveau des effets directs par rapport au principal objectif du projet;
- 2) au niveau de l'impact.

Évaluer l'impact est une entreprise compliquée car la relation entre le projet en tant que cause et les effets/résultats sur le plan de ces buts est une longue chaîne. La nature du but est telle qu'il subit les influences de nombreux autres facteurs, ce qui a des conséquences pour que l'approche stratégique impacte l'évaluation. Les différentes options relatives à la manière de mettre fin à l'évaluation du projet et à son calendrier seront présentées aux États membres du Codex pour examen avant l'évaluation définitive du projet

Annexe 1 - Cadre de suivi et d'évaluation du Fonds fiduciaire du Codex

Spécifications techniques concernant les indicateurs

Produit 1-1 Participations bénéficiant du soutien du Fonds fiduciaire du Codex

Question du suivi	Comment le nombre de participations parrainées a-t-il évolué?
Indicateur	Nombre de participations financées par le Fonds fiduciaire par sous-groupe de pays et par année
Collecte et source de données	Extraire les données de la base de données 1 du Fonds fiduciaire et compiler la liste des participations parrainées

Produit 1-2 Participants qui sont satisfaits de leur participation

Question du suivi	La participation aux réunions du Codex est-elle utile aux délégués pour les travaux futurs en rapport avec le Codex dans leur pays?
Indicateur	Les participants qui sont satisfaits encourageront vraisemblablement la participation future au Codex
Collecte et source de données	Questionnaire destiné aux participants parrainés aux réunions du Codex, avec 10-15 questions en rapport avec le comportement, les compétences et les connaissances acquises grâce à la participation. Barème de réponse à cinq échelon. Échantillon: tous les participants parrainés à trois réunions par an.

Produit 2-1 Participants aux activités de renforcement des capacités financées par le Fonds fiduciaire

Question du suivi	Comment le nombre de participants parrainés assistant aux activités de renforcement des capacités a-t-il évolué?
Indicateur	Nombre de participants par activité de renforcement des capacités et par année soutenus par le Fonds fiduciaire
Collecte et source de données	Extraire les données de la base de données 1 du Fonds fiduciaire et compiler la liste des participants parrainés

Produit 2-2 Participants qui sont satisfaits des activités de développement des capacités

Question du suivi	Les connaissances acquises aux cours des activités de développement des capacités ont-elles des chances d'être appliquées dans les administrations nationales de manière à promouvoir la participation au Codex?
Indicateur	Participants qui sont satisfaits des activités de développement des capacités et qui vraisemblablement les appliqueront dans les administrations nationales dont ils dépendent
Collecte et source de données	Questionnaire à remplir par tous les participants parrainés du Fonds fiduciaire à la fin des activités de développement des capacités avec 10-15 questions en rapport avec le comportement, les compétences et les connaissances acquises grâce à la participation. Barème de réponse à cinq échelons. Les résultats complets sont consignés dans le rapport de la formation ou de l'atelier. Analyse des résultats compilés présentée dans le rapport annuel de suivi et d'évaluation du Fonds fiduciaire Échantillon: Tous les participants parrainés à toutes les activités tous les ans

Produit 3-1 Données scientifiques produites dans les pays admissibles au Fonds fiduciaire du Codex

Question du suivi	Le Fonds fiduciaire a-t-il contribué à améliorer les données techniques et scientifiques fournies dans les débats du Codex?
Indicateur	Données générées par les projets appuyés par le Fonds fiduciaire
Collecte et source de données	Collecte de données réalisée selon les protocoles établis pour les projets et communiquées dans les rapports de projet.

Effet direct 1-1 Pays affranchis continuant de participer aux réunions du Codex après être sortis du Fonds fiduciaire

Question du suivi	Les pays affranchis continuent-ils de participer aux réunions du Codex lorsque leur participation n'est plus soutenue par le Fonds fiduciaire?
Indicateur	Pourcentage des pays affranchis qui continuent de participer aux comités du Codex une fois sortis du Fonds fiduciaire
Collecte et source de données	Extraire les données de la liste des participants figurant dans les rapports officiels des réunions Codex dans la base de données 2 du Fonds fiduciaire.

Effet direct 1-2 Participations de tous les pays en développement aux réunions du Codex

Question du suivi	La participation au Codex des pays en développement a-t-elle en général évolué?
Indicateur	Nombre total de délégués des pays en développement et des pays à économie en transition participant aux réunions du Codex
Collecte et source de données	Extraire les données de la liste des participants figurant dans les rapports officiels des réunions Codex dans la base de données 2 du Fonds fiduciaire

Effet direct 1-3 Pays en mesure de soutenir la participation à l'aide de sources de financement nationales ou autres

Question du suivi	Les pays affranchis remplissent-ils leurs obligations au regard du financement de contrepartie de 50 pour cent?
Indicateur	Nombre total de pays admissibles devant apporter un financement de contrepartie de 50 pour cent utilisant une ou plusieurs options pour assurer ce financement
Collecte et source de données	Compiler la liste des pays devant apporter un financement de contrepartie de 50 pour cent et le nombre de participations bénéficiant de soutien au cours d'une année civile à l'aide de la base de données 1 du Fonds fiduciaire. Compiler la liste des participations ne bénéficiant pas du soutien du Fonds fiduciaire à partir de la base de données 2 du Fonds fiduciaire.

Effet direct 2-1 Pays admissibles soumettant des observations écrites aux réunions du Codex

Question du suivi	Comment la participation aux travaux du Codex des pays admissibles évolue-t-elle?
Indicateur	Soumission par les pays admissibles d'observations écrites aux comités du Codex
Collecte et source de données	Dans les rapports des comités sous forme de notes de bas de page aux différents points du jour. Échantillon reposant sur 5 comités choisis sur la base des comités indiqués le plus souvent comme prioritaires par les pays admissibles

Effet direct 2-2 Pays admissibles soumettant dans les délais prescrits des formulaires de candidature dûment remplis

Question du suivi	Les pays admissibles du Fonds fiduciaire ont-ils renforcé leurs capacités de planifier et de solliciter un soutien pour la participation aux réunions du Codex?
Indicateur	Pourcentage de pays admissibles qui envoient des dossiers de candidatures dûment remplis et qui sont à jour sur le plan des rapports au 31 octobre <u>et</u> à la mi janvier
Collecte et source de données	Nombre de pays qui respectent les délais fixés, à l'aide du tableau de suivi des candidatures (base de données Excel), en comptant le nombre de "ALL COMPLETED" dans la colonne des observations à la date des indicateurs.

Effet direct 2-3 Capacités institutionnelles des pays

Question du suivi	Les capacités institutionnelles des pays sont-elles en place pour assurer une participation efficace aux réunions du Codex.
Indicateur	Qualité des travaux préliminaires, de la participation aux réunions et du suivi après ces dernières
Collecte et source de données	Rapports obligatoires des participants soumis au Fonds fiduciaire en utilisant le système en ligne DataCol.

Effet direct 2-4 Participants aux activités de renforcement des capacités appliquant les connaissances acquises

Question du suivi	Les participants aux activités de renforcement des capacités utilisent-ils les connaissances acquises pour améliorer leur contribution à l'établissement des normes Codex?
Indicateur	Pourcentage de participants aux activités de renforcement des capacités déclarant qu'ils appliquent les connaissances acquises grâce à ces activités
Collecte et source de données	Questionnaire 12 mois après la participation à des activités sélectionnées de renforcement des capacités envoyé à un échantillon de participants pour évaluer l'application des comportements, compétences et connaissances acquises.

Effet direct 3-1 Données scientifiques issues des pays admissibles contribuent aux débats du Codex

Question du suivi	Les données scientifiques contribuent-elle au processus décisionnel du Codex?
Indicateur	Les décisions du Codex prises dans le ou les comités pertinents du Codex reposent- elles sur un nombre plus élevé de données scientifiques issues de projets financés par le Fonds fiduciaire.
Collecte et source de données	Documents de travail et/ou rapports des comités concernés du Codex

Administration 1- Participants bénéficiant du soutien du Fonds fiduciaire qui n'ont pas assisté aux réunions prévues

Question du suivi	Les procédures administratives du Fonds fiduciaire sont-elles adaptées aux besoins et aux réalités des bénéficiaires?
Indicateur	Pourcentage de participants bénéficiant du soutien du Fonds fiduciaire qui, pour une raison quelconque, n'ont pas assisté aux réunions prévues
Collecte et source de données	Motif de la non participation indiqué dans la colonne appropriée sur la feuille de travail de la réunion, tableau principal des réunions du Fonds fiduciaire (base de données Excel)

Administration 2- Satisfaction des bénéficiaires

Question du suivi	L'administration du Fonds fiduciaire est-elle suffisamment réactive ?
Indicateur	Pourcentage de bénéficiaires satisfaits de l'administration du Fonds fiduciaire
Collecte et source de données	Question(s) incluse(s) dans les rapports obligatoires des participants soumis au Fonds fiduciaire dans le système en ligne DataCol

Gestion 1 Satisfaction des parties prenantes

Question du suivi	Le Fonds fiduciaire répond-t-il comme il convient aux besoins des États membres du Codex pour assurer une participation élargie et efficace au travaux du Codex?
Indicateur	Pourcentage de parties prenantes qui sont satisfaites de la gestion du Fonds fiduciaire
Collecte et source de données	Enquête auprès d'un échantillon de représentants dans chaque grand groupe de parties prenantes à l'aide de questions concernant, par exemple: 1) la gestion; 2) le Fonds fiduciaire est-il à l'écoute; 3) le Fonds fiduciaire répond-il à l'évolution des besoins; 4) le Fonds fiduciaire est-il toujours pertinent; 5) le Fonds fiduciaire alloue-t-il les ressources comme il convient. Utiliser un barème à 5 points pour les réponses.